



# L'avocat gratuit n'existe pas, comme le divorce sans avocat.

Fiche pratique publié le 17/04/2016, vu 2641 fois, Auteur : [Avec Avocat](#)

**En faisant quelques recherches sur internet , on peut s'étonner quelques fois des résultats obtenus. Notamment, "amusez-vous" à rechercher tout ce qui concerne le divorce en ligne ou les avocats. Certains sites de Confrères ou non, pour "pêcher" le client vont jusqu'à mettre des titres SEO ( titre qui s'affiche avant le petit résumé du contenu du site lorsque s'affiche la page de résultats, titre choisi pour le référencement du site) complètement faux du style: Avocat gratuit, Divorce gratuit ou du moins pas cher ou bien encore Divorce sans avocat, Comment divorcer sans avocat... Il y a même certains noms de domaines qui reprennent ces subterfuges.**

En faisant quelques recherches sur internet , on peut s'étonner quelques fois des résultats obtenus.

Notamment, "amusez-vous" à rechercher tout ce qui concerne le [divorce en ligne](#) ou les avocats.

Certains sites de Confrères ou non, pour "pêcher" le client vont jusqu'à mettre des titres SEO ( titre qui s'affiche avant le petit résumé du contenu du site lorsque s'affiche la page de résultats, titre choisi pour le référencement du site) complètement faux du style: Avocat gratuit, Divorce gratuit ou du moins pas cher ou bien encore Divorce sans avocat, Comment divorcer sans avocat... Il y a même certains noms de domaines qui reprennent ces subterfuges.

**Une petite mise au point s'impose je pense pour clarifier cette mare qu'est devenu internet, mare dans laquelle tous les procédés sont bons pour pêcher le pauvre petit poisson qui est aveuglé par les promesses de certains:**

- Un avocat n'est pas gratuit, il ne l'est JAMAIS même quand il travaille au bénéfice de l'aide juridictionnelle.

L'avocat est un professionnel libéral, il vit de son métier et il vous facturera le travail qu'il aura effectué: [consultation](#) délivrée, car oui, l'avocat vous reçoit en rendez-vous, mais attention durant ce rendez-vous même si vous avez l'impression que vous discutez avec l'avocat et qu'il est à l'aise avec la question juridique que vous lui posez, il travaille, il analyse votre dossier, vous explique, vous conseille sur votre affaire et comme tout travail, il est légitime qu'il soit payé.

La facturation comprendra aussi la rédaction d' actes, de conclusions, l'assistance aux audiences et le suivi de procédure notamment.

Même quand il intervient au bénéfice de l'aide juridictionnelle ou dans le cadre des [consultations](#) gratuites délivrées au sein des Maisons de Justice et du Droit, l'avocat n'est pas gratuit.

Certes, le justiciable qui a droit à l'aide juridictionnelle ne paiera pas son avocat, c'est l'Etat qui

rémunérera l'avocat et donc indirectement nous tous qui réglons des impôts.

Il en de même pour les consultations gratuites auprès des Maisons de Justice et du droit, les [CDAD](#) (Conseil Départementaux de l'accès au droit) et les Barreaux mettent en place des partenariats pour financer ce service qui peut être soumis à des conditions de revenus ou de résidence puisque les collectivités locales financent les CDAD.

- Un [divorce](#) même en ligne ne peut être prononcé sans avocat.

La constitution d'avocat est obligatoire en matière de divorce, il est impossible de divorcer sans avocat, il est faux et malhonnête de le faire croire aux internautes recherchant des informations sur le divorce ou sur le divorce pas cher.

Si on cherche une explication à cette légende immatérielle et faire bénéficier le doute à ces sites douteux, on pourrait penser que ces derniers lorsqu'ils prétendent que le divorce peut avoir lieu sans avocat font allusion à la première audience dite de conciliation dans le cadre d'un divorce qui n'est pas amiable et durant laquelle la constitution d'avocat n'est pas obligatoire.

Cependant, ne pas constituer avocat lors de cette audience de tentative de conciliation ne signifie pas pour autant que le divorce peut "se faire" sans avocat puisque pour poursuivre la procédure, il faudra constituer avocat.

En outre, il apparaît peu judicieux de ne pas se faire assister et conseiller par un avocat lors de cette première audience qui est déterminante.

En conclusion, méfiez-vous des sites qui vous promettent la gratuité, qui vous promettent de ne pas devoir "passer" par un avocat pour divorcer, ces sites ne sont pas gérés par des avocats la plupart du temps, ils vous mentent simplement pour que vous visitiez leur site et ayez recours à leurs services.

Un peu comme ces sites qui affichent les divorces à partir de 200 euros alors que ces "tarifs" ne sont jamais pratiqués.

En effet, lorsque vous vous y rendez séduit par ce bas prix, vous vous rendez compte qu'il faut solliciter un devis et pour cause l'honoraire sera fixé en fonction du dossier et aussi de vos revenus.

Avec Avocat est un site qui se veut "[éthique](#)", nous n'utilisons pas de tels subterfuges pour que vous veniez à notre rencontre.

Nous affichons sur notre site des [honoraires](#) fermes pour les dossiers simples de divorces amiables par exemple et sur nos annonces qui apparaissent dans les résultats de recherches, nous affichons un prix par époux en précisant bien que c'est le premier prix.

Nous ne vous mentons pas sur les honoraires ou l'absence d'honoraires, nous acceptons de travailler à l'[aide juridictionnelle](#) et affichons clairement nos conditions d'intervention dans ce cadre.

Nous ne tirons pas non plus une balle dans le pied en diffusant une fausse information celle qu'il n'y a pas besoin d'avocat pour divorcer !